

ECOLE MATERNELLE ANDRE GIDE

AVENUE D'AIGREFOIN

78114 MAGNY-LES-HAMEAUX

Tél : 01.30.52.95.88 - Email : [0780753v@ac-versailles.fr](mailto:0780753v@ac-versailles.fr)

## **INFORMATIONS PARENTS**

### **PROTOCOLE SANITAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – ACTUALISATION NOVEMBRE 2020**

Chers Parents,

Nous espérons que vous êtes, ainsi que vos proches, en bonne santé. Nous avons reçu hier soir le protocole sanitaire actualisé applicable à compter du **lundi 2 novembre 2020**. (cf. document ci-joint).

Vous trouverez ci-dessous les informations importantes concernant l'école maternelle :

### **Rôle des parents :**

Les parents d'élèves jouent **un rôle essentiel**.

- ➔ **Prise de température avant le départ pour l'école.** Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- ➔ Les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque **ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.** Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, cas confirmés, cas contacts à risques et des clusters (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).
- ➔ Les personnels appliquent **les mêmes règles**.

### **Port du masque :**

#### ✓ **Pour les personnels :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

#### ✓ **Pour les enfants de maternelle de moins de 6 ans :**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

Pour les élèves des écoles maternelles **le port du masque est à proscrire**.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque **pour les élèves présentant des pathologies**. Pour ces derniers, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (2 masques par jour).

## Limitation du brassage :

A compter du lundi 2 novembre 2020, **aucun parent ne pourra rentrer dans l'enceinte de l'école**. A partir du lundi 2 novembre 2020, des horaires d'entrées et de sorties seront mis en place :

Le matin, les élèves seront récupérés au deuxième portail de l'école par une ATSEM et une autre ATSEM accompagne les élèves aux toilettes pour le lavage des mains et les accompagne dans les classes. Pour la sortie à 16h20 et celle de 16h30, les élèves seront raccompagnés à la grille par leur enseignante respective.

### **Arrivée des élèves à 08h35 / Départ des élèves à 16h20 (les enseignantes raccompagnent leurs élèves à la grille):**

Classe rose : Marjorie Foveau – Leïla Dziho (PS-GS)

Classe jaune : Audrey Viaud (PS-GS)

### **Arrivée des élèves à 08h45 / Départ des élèves à 16h30 (les enseignantes raccompagnent leurs élèves à la grille) :**

Classe rouge : Chantal Muzy (PS-MS)

Classe verte : Florine Naud (PS-MS)

Le but étant de limiter le brassage, nous vous demandons d'être **extrêmement vigilants sur les horaires et de ne pas rester devant l'école**, une fois votre enfant entré ou sorti, ceci, pour la sécurité sanitaire de tous afin d'éviter les attroupements devant l'entrée de l'école.

Pour les fratries, le parent devra attendre la sortie de son autre enfant tout en respectant la distance d'un mètre entre chaque parent. Le port du masque est obligatoire aux abords de l'école aux horaires d'entrée et de sortie comme le stipule l'arrêté municipal 20-074-PM à partir de 6 ans.

Sortie des élèves sur le temps du midi, à 11h45 : les élèves seront raccompagnés à la grille par leur enseignante et récupérés à la grille entre 13h20 et 13h30. (selon service de surveillance).

**Attention** : **Aucun enfant ne sera accepté en retard ou par une entrée qui n'est pas son entrée habituelle.**

Pour les récréations du matin et de l'après-midi, nous ferons deux services de récréations :

En cas de mauvais temps, pluie, les élèves resteront avec leur enseignante respective dans leur classe avec un temps de pause.

**Récréations du matin** : (roulements sur les 2 cours de récréation celle de devant et celle à l'arrière)

**09h45-10h15** : récréations du matin classe rose Marjorie Foveau – Leïla Dziho (PS-GS) / classe jaune Audrey Viaud (PS-GS)

**10h30-11h00** : récréations du matin classe rouge Chantal Muzy (PS-MS) /classe verte Florine Naud (PS-MS)

## Récréations de l'après-midi :

**15h00-15h30** : classe rouge Chantal Muzy (PS-MS) /classe verte Florine Naud (PS-MS)

**15h30-16h00** : classe rose Marjorie Foveau – Leïla Dziho (PS-GS) / classe jaune Audrey Viaud (PS-GS).

## Nettoyage, désinfection, ventilation des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et Établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Justificatif de déplacement scolaire** : un justificatif de déplacement scolaire vous est transmis en pièce jointe afin de pouvoir justifier de vos déplacements aux heures d'école. Vous devez l'imprimer, le remplir, le signer et le garder avec vous et le présenter en cas de contrôle.

Nous le savons tous, le risque zéro n'existe pas, mais nous mettrons tout en œuvre pour que ce protocole soit respecté ; nous comptons également sur vous et sur le dialogue avec vos enfants. Pour toute communication, nous vous remercions d'utiliser le cahier de liaison de votre enfant, d'envoyer un e-mail sur l'adresse email de l'école : [0780753v@ac-versailles.fr](mailto:0780753v@ac-versailles.fr), et de consulter le site internet de l'école : <http://www.mat-gide-magny.ac-versailles.fr>

Nous vous remercions par avance de votre coopération.

Cordialement,

Marjorie FOVEAU

Directrice

Ecole Maternelle André Gide

et l'Equipe Educative

Enseignantes : Leïla Dziho, Chantal Muzy, Florine

Naud, Laurence Tampreau, Audrey Viaud,

ATSEMS : Marie Miossec, Dominique Hoarau